Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
FTQ

PROGRAMME

29e SÉMINAIRE SUR LE DROIT DU TRAVAIL ET L'ARBITRAGE DE GRIEFS DE LA FTQ

15 et 16 mai 2019

Hôtel Sheraton, Laval

Salle Laval 3

Bien ancrée dans la réalité de notre monde

Mercredi 15 mai 2019 – 8 h à 17 h	
8 h	**Inscription et accueil**
9 h	**Ouverture et présentation du programme du séminaire** Serge Beaulieu, *service de l'éducation de la FTQ*
9 h 15	**Revue de la jurisprudence en droit du travail** Me Alexandre Grenier et Me Elizabeth Perreault *Roy Bélanger Avocats*, Me Laure Tastayre, *SCFP*
10 h 30	Pause
10 h 45	**Suite de la revue de la jurisprudence**
12 h	Diner
13 h 15	**Suite de la revue de la jurisprudence**
14 h 45	Pause
15 h	**L'obligation de représentation en vertu des articles 47.2 et 47.3 du Code du travail du Québec : récits d'expériences syndicales** Panel composé de : Me Laure Tastayre, *SCFP*, Me Étienne Lafleur, *Unifor*, Me Damien Lafontaine, *SQEES-298*, Me Cristina Cabral, *UES-800*, M. Martin Courville, *Métallos*
17 h	Ajournement
Jeudi 16 mai 2019 – 9 h à 15 h 30	
9 h	**L'arbitrage médical en vertu de la convention collective** Me Michel Gilbert, *Melançon Marceau Grenier et Sciortino*
10 h 30	Pause
10 h 45	**Les stratégies de la plaidoirie au tribunal** L'honorable Jean Frappier, *juge retraité de la Cour Supérieure du Québec*
12 h 15	Diner
13 h 30	**Le point sur le traitement réservé aux objections préliminaires** Me Daniel Boudreault, *Philion Leblanc Beaudry avocats s.a.*
15 h	Évaluation et clôture du séminaire

Biographies

Serge Beaulieu

Service de l'éducation de la FTQ

- Ouverture et présentation du programme du séminaire

Serge Beaulieu est conseiller syndical au service de l'éducation de la FTQ depuis 2004, où il est responsable de la filière de la formation en santé et sécurité du travail et des formations en pratiques juridiques. Il a d'abord occupé un emploi dans le secteur manufacturier durant 12 ans, où il a entre autres été représentant à la prévention et président de son unité locale, avant de devenir pendant 3 ans représentant syndical au sein de son syndicat d'origine (le Syndicat de l'Énergie, des Communications et du Papier), aujourd'hui devenu Unifor. Il détient un baccalauréat en droit de l'UQAM.

Me Alexandre Grenier

Roy Bélanger Avocats

- Revue de la jurisprudence en droit du travail

Bachelier en droit de l'Université de Sherbrooke en l'an 2000. Entre 2001 et 2005, il a œuvré au sein de deux cabinets privés spécialisés en droit du travail syndical, le tout entrecoupé d'un passage d'une année au Bureau international du Travail (B.I.T.) à Genève en 2003-2004.

De 2005 à 2015, il a travaillé au sein du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau – Québec (CTC-FTQ). Il était affecté à l'étude Gingras Cadieux pour laquelle il a entre autres exercé des mandats devant les tribunaux d'arbitrage, la CLP, la CRT ainsi que la Cour Supérieure et la Cour d'appel du Québec. Il est associé au sein du cabinet RBD avocats depuis le 2 janvier 2019.

Me Grenier est d'abord et avant tout un avocat plaideur et un négociateur. Il représente des salariés issus de divers domaines. Me Grenier offre aussi des services en droit de l'emploi aux personnes non syndiquées, cadres ou employées. Il peut les aider à mieux comprendre les enjeux reliés à une terminaison d'emploi et les représenter devant les tribunaux au besoin. Il peut mettre à contribution son expertise pour les aider à renégocier les termes de leur contrat de travail. Il est également reconnu pour ses qualités de formateur et de conférencier.

Me Elizabeth Perreault

Roy Bélanger Avocats

- Revue de la jurisprudence en droit du travail

Me Elizabeth Perreault a été admise au Barreau du Québec en 2015 après avoir complété un baccalauréat en droit à l'Université de Sherbrooke et une session d'études à l'Université de Groningen, aux Pays-Bas. Elle s'est jointe au cabinet Roy Bélanger en janvier 2018.

Après avoir effectué son stage du Barreau au sein d'un syndicat, elle y exerça comme conseillère syndicale pendant quelques années. Cette expérience lui a permis de plaider devant des arbitres de griefs, le Tribunal administratif du travail, le Conseil canadien des relations industrielles et diverses instances judiciaires. De plus, Me Perreault a agi comme porte-parole lors de négociations de conventions collectives, ce qui lui permet d'avoir une bonne compréhension des rapports collectifs de travail.

Me Laure Tastayre

Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

- Revue de la jurisprudence en droit du travail et L'obligation de représentation en vertu des articles 47.2 et 47.3 du Code du travail du Québec : récits d'expériences syndicales

Me Étienne Lafleur

Unifor

- L'obligation de représentation en vertu des articles 47.2 et 47.3 du Code du travail du Québec : récits d'expériences syndicales

Admis au Barreau du Québec en 2010, Me Lafleur consacre, depuis ce moment, sa carrière à la défense des droits des travailleurs et des travailleuses.

Après avoir œuvré au début au sein d'un jeune cabinet d'avocats de Montréal, Me Lafleur a joint les rangs du cabinet Poudrier Bradet, lequel consacre exclusivement sa pratique à la défense des organisations syndicales et de leurs membres. À ce titre, Me Lafleur a été appelé à représenter différentes clientèles devant les instances propres au droit du travail ainsi que devant les tribunaux de droit commun. De plus, il a également assumé un rôle de conseiller quant à l'application et l'interprétation de la législation et des conventions collectives en vigueur.

En date d'aujourd'hui, Me Lafleur est à l'emploi d'Unifor, le plus grand syndicat du secteur privé au Canada, où il agit en tant qu'avocat et coordonnateur des arbitrages.

Me Damien Lafontaine

Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-298)

- L'obligation de représentation en vertu des articles 47.2 et 47.3 du Code du travail du Québec : récits d'expériences syndicales

Damien Lafontaine est avocat au sein du contentieux du Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (SQEES-298 (FTQ)) depuis 2014. À ce titre, il assiste notamment le syndicat et ses membres, dans les secteurs public et privé, en matière d'accréditation, de services essentiels, d'arbitrage de griefs et de santé et sécurité au travail. Il informe la direction du syndicat et ses conseillers syndicaux de l'évolution du droit et de la jurisprudence.

Dans le cadre de sa pratique, il plaide devant la plupart des tribunaux administratifs, en matière de droit du travail et de l'emploi, ainsi que divers tribunaux supérieurs. Auparavant, il a aussi participé comme négociateur et conseiller syndical à des négociations de convention collective.

Me Cristina Cabral

Union des employés et employées de service (UES-800)

- L'obligation de représentation en vertu des articles 47.2 et 47.3 du Code du travail du Québec : récits d'expériences syndicales

Diplômée en droit de l'Université de Sherbrooke, elle est avocate et membre du Barreau depuis 1997. Elle a débuté sa pratique en droit du travail et de la santé et sécurité au travail au sein du cabinet Groleau et associés, à la défense de divers syndicats, travailleuses et travailleurs. Depuis 1999, elle travaille à l'Union des employés et employées de service, section locale 800, où elle a occupé les postes de représentante syndicale, conseillère juridique et vice-présidente exécutive, responsable du service aux membres et des affaires juridiques. Dans le cadre de ses fonctions, elle a été appelée à négocier plusieurs conventions collectives et à plaider principalement en arbitrage de griefs et devant le TAT dans divers recours dont les plaintes selon les art. 47.2 et 47.3 du Code du travail.

Martin Courville

Syndicat des Métallos

- L'obligation de représentation en vertu des articles 47.2 et 47.3 du Code du travail du Québec : récits d'expériences syndicales

Martin Courville a travaillé chez Réusinage Knight, une usine de réusinage de pièces automobiles de Granby, à partir de 1986. Peu après la fin de sa période d'essai, il a été nommé sur le comité de santé et sécurité, puis élu vice-président de la section locale 9414 du Syndicat des Métallos pendant un an, avant d'être élu président à l'âge de 20 ans.

Au fil des ans, il s'est également impliqué au Conseil régional de Granby, où il a occupé les fonctions de soutien aux luttes, puis de vice-président.

Au début des années 1990, il a fait du recrutement et de la formation au Syndicat des Métallos. Il a ensuite été embauché à titre de représentant syndical en 1995, plus particulièrement dans le secteur manufacturier ainsi que pour les agents de sécurité et pour les agents de contrôle des aéroports.

Il travaille maintenant au bureau de Brossard et dessert les régions de la Montérégie, de l'Estrie, du Centre-du-Québec et des Bois-Francs.

Me Michel Gilbert

Melançon Marceau Grenier et Sciortino

- L'arbitrage médical en vertu de la convention collective

Me Gilbert a fait ses études de droit à l'Université Laval, où il a également complété une maîtrise en relations internationales.

Il a développé au cours des années une connaissance approfondie du cadre juridique et du fonctionnement des régimes d'assurance collective et des régimes de retraite, publics et privés et conseille la clientèle du cabinet sur ces matières. Il est l'auteur de l'ouvrage L'assurance collective en milieu de travail, dont la seconde édition est parue en 2006, aux éditions Yvon Blais. Il représente les assurés dans des dossiers litigieux d'assurance invalidité et pratique également le droit du travail. Il plaide fréquemment, en ces matières, devant les tribunaux civils et d'arbitrage, tout en étant versé dans le recours aux modes alternatifs de règlement.

Michel agit fréquemment à titre de conférencier. Il collabore depuis 2001 au programme de certification en médecine d'assurance et d'expertise de la faculté de médecine de l'Université de Montréal. Il est membre du Comité de liaison du Barreau de Québec avec la Conférence des arbitres du Québec, comité dont il a assumé la présidence de 2013 à 2017.

Honorable Jean Frappier

Juge retraité de la Cour Supérieure du Québec

- Les stratégies de la plaidoirie au tribunal

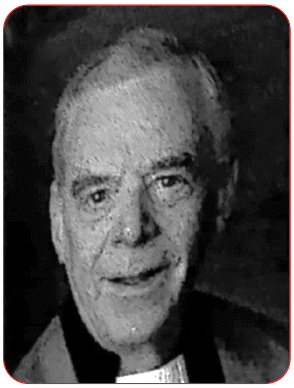

Admis au Barreau en 1968, il a exercé sa profession pendant un an au cabinet Lacoste, Savoie, Joncas, Smith et Léger. De 1969 à 1972, il a été associé à Me Pierre Salvail, de Sorel, et, de 1972 à 1981, il s'est associé à Me Gaston Gauthier. En août 1981, Mes Jacques Guertin et Charles Crevier se sont joints à ce cabinet, connu sous le nom de Gauthier, Frappier, Guertin et Crevier, à Sorel.

L'honorable juge Jean Frappier a représenté, de 1970 à 1976, le procureur général de la province de Québec dans l'application des lois statutaires dans le district de Richelieu. De 1971 à 1979, il a été conseiller juridique au bureau de l'Office de la construction du Québec, à Sorel. En 1977, il était président du Conseil d'arbitrage siégeant en appel des décisions de la Commission d'assurance-chômage. Il est, depuis 1974, président du conseil d'administration de l'Hôpital Richelieu. Il a été président du Club Richelieu Sorel-Tracy Inc. (1972) et membre du C.A. du Cégep Bourgchemin (1976-1979). Il a été nommé juge à la Cour supérieure du district de Montréal le 16 décembre 1982, et assermenté au palais de justice de Sorel le 14 janvier 1983. De 1983 à 2007, il a agi comme juge coordonnateur de quelques districts.

L'honorable juge Frapper a pris sa retraite le 1er mai 2009. Il s'est réinscrit au Barreau et est devenue conseiller au cabinet de son fils.

Me Daniel Boudreault

Philion Leblanc Beaudry avocats s.a.

- Le point sur le traitement réservé aux objections préliminaires

Me Daniel Boudreault est diplômé de la faculté de droit de l'Université Laval. Il est membre du Barreau depuis 2014. Me Boudreault s'est joint au cabinet dès le début de sa pratique, après y avoir effectué son stage de formation professionnelle.

Il œuvre aujourd'hui principalement à la représentation et au conseil des syndicats et des travailleurs tant en matière de rapports collectifs qu'individuels de travail. Il a également acquis dans le cadre de sa pratique une expérience considérable en droit fédéral et en matière d'insolvabilité.

Il exerce sa profession principalement au bureau de Montréal.

Documents

Les documents distribués lors du séminaire sont disponibles sur le site de la formation syndicale de la FTQ :

https://formation-syndicale.ftq.qc.ca/ancree-realite-de-monde/

Sondage

Nous vous invitons à noter votre appréciation des différentes présentations et à nous faire vos suggestions pour le séminaire de l'an prochain en répondant au sondage suivant, **au plus tard le vendredi 31 mai 2019** :

https://fr.surveymonkey.com/r/SeminaireArbitrageGriefs2019

Note : Vous recevrez un courriel de rappel vous invitant à répondre au sondage à la fin du séminaire.

Notes

Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ

ftq.qc.ca
formation-syndicale.ftq.qc.ca
565, boulevard Crémazie Est, Bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3
Téléphone : 514 383-8000
Sans frais : 1 877 897-0057
Télécopieur, service de l’éducation : 514 383-8041